



Résidence Sociale Le Lauréat

RAPPORT ACTIVITE 2022

GROUPEMENT DES
POSSIBLES



entdespossibles.org

MERCI A NOS FINANCEURS



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Oiseau Bleu est un membre fondateur du Groupement des Possibles

Le **Groupement des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décroisée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

I. RESUME

13 ménages, soit 19 personnes ont été hébergées à la résidence sociale sur l'année 2022 :

- 9 ménages étaient présents au 1^{er} janvier et 9 au 31 décembre
- 4 ménages ont été admis (soit 8 personnes)

4 ménages sont sortis de la structure.

7 ménages nous ont été orientés par le SIAO pour intégrer un logement disponible, seuls 4 ménages ont pu intégrer la structure.

II. SOMMAIRE

I.	RESUME	3
II.	SOMMAIRE	4
III.	INTRODUCTION	5
IV.	DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES.....	6
A.	Présentation de la structure :.....	6
1.	L'Antenne Nord-Isère.....	6
2.	La Résidence sociale :	6
3.	Les admissions.....	8
4.	Les mouvements (départs/arrivées).....	9
B.	Caractéristiques des ménages accueillis en 2022	10
1.	Origine géographique des ménages	10
2.	Composition familiale des ménages	10
3.	Age (Chef de famille) des ménages accueillis.....	11
4.	Services référents, services prescripteurs :	11
5.	Situation résidentielle avant l'admission :	12
6.	Ressources des ménages à l'entrée et à la sortie de la RS.....	12
7.	Problématiques des ménages accueillis	13
8.	Motifs d'entrée en RS	14
C.	Les fins de séjour	14
1.	Composition familiale des ménages sortis.....	14
2.	Durée de séjour moyenne.....	15
3.	Solutions de sortie	15
4.	Communes de relogement.....	15
D.	Points de réflexion.....	15
1.	Fin des rencontres structures préconisées par le SIAO et questionnements :.....	15
2.	Situations complexes et délai d'hébergement : une difficile équation	16
3.	Une augmentation des besoins en accompagnement au vu de la complexité des situations.....	17
4.	Les départs	21
V.	LA VIE COLLECTIVE	22
VI.	PAROLES DES HEBERGES DE LA RESIDENCE SOCIALE	24
VII.	CONCLUSION.....	25

III. INTRODUCTION

La résidence sociale est un dispositif d'hébergement transitoire.

Les ménages sont orientés par le SIAO et l'hébergeur reste le décisionnaire pour valider les admissions.

De ce fait, nous pouvons admettre des ménages reçus préalablement par une autre association.

En 2022, il est à noter l'augmentation des familles monoparentales et de fait, la diminution du nombre d'hommes isolés. Un certain équilibre qui initie un travail différent puisque la dimension familiale est plus présente.

L'ambiance générale de la résidence sociale s'est modifiée au profit de tous, et on constate un apaisement et une joie de vivre.

En 2022, le travailleur social de la résidence a été d'autant plus sollicité que les référents sociaux extérieurs ont essuyé un turn over conséquent ; les résidents se retrouvaient parfois sans interlocuteur pendant plusieurs mois.

Après une présentation de la structure, nous vous proposons une analyse qualitative et quantitative, en nous arrêtant sur les mouvements (départs/arrivées). Nous développerons des points spécifiques en lien avec la vie du service et les caractéristiques des ménages accueillis.

IV. DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

A. Présentation de la structure

1. L'Antenne Nord-Isère

L'Antenne Nord-Isère, est organisée de la manière suivante :

- Une Cheffe de Service : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau ;
- Une Secrétaire de Direction : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
- Un agent de maintenance à temps partiel pour les deux sites
 - Pour Bourgoin : 6 travailleurs sociaux dont une référente de service, une coordinatrice.

Qui interviennent sur plusieurs dispositifs : HAO, CHRS, BPI, LTM, SALTO, AVDL.

- Pour L'Isle d'Abeau : une animatrice en pension de famille, une coordinatrice qui partage son temps entre la pension de famille et la résidence sociale.

Il y a une seule intervenante sociale à mi-temps pour la résidence sociale

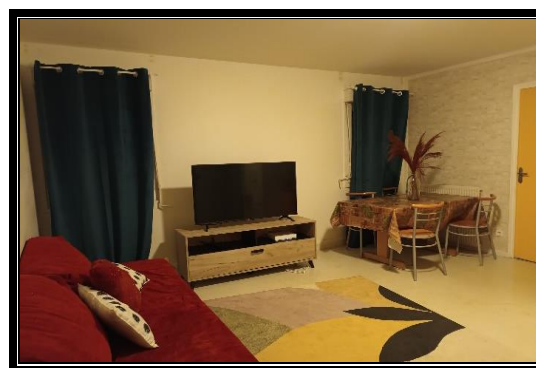


2. La Résidence sociale :

La Résidence Solidaire intègre la pension de famille (rez-de-chaussée et premier étage) et la résidence sociale, située au deuxième étage ; la résidence sociale se compose de 10 logements.

La SDH est propriétaire du bâtiment, des locataires de droit commun habitent au 3ème étage. Un espace vert est partagé avec l'internat du Lycée Delorme.

Une astreinte est mise en place du vendredi minuit au dimanche minuit.



- **Mission et objectifs**

La mission de la Résidence Sociale est définie dans la charte des résidences et hôtels sociaux du Département de l'Isère : « *La résidence sociale constitue une réponse au phénomène de précarité et de mobilité sociale et professionnelle* ». La charte fixe également le cadre légal de la durée d'hébergement à un an. La résidence sociale constitue une étape intermédiaire dans l'accès au logement, l'hébergement est un sas entre une situation antérieure et un logement de droit commun.

- **Financements**

Le financement de la Résidence Sociale est assuré par le paiement de la redevance par les résidents, par l'APL « logement foyer » et par une subvention du Fonds Solidarité Logement (Conseil Départemental).

- **Public visé**

La Résidence Sociale est destinée à accueillir de manière transitoire des ménages, qu'ils soient avec ou sans enfants, en couple ou isolés, en situation régulière avec de faibles ressources financières, en difficultés sociales ou financières mais ne nécessitant pas un accompagnement socio-éducatif de proximité, engagés dans un processus d'insertion et inscrits dans un projet d'accès au logement de droit commun.

- **Procédure d'orientation**

Les demandes sont instruites par un travailleur social par le biais du logiciel SI-SIAO des demandes d'insertion puis étudiées en Commission interne et/ou partenariale. Jusqu'en 2022, après examen, une orientation systématique sur un dispositif était préconisée et un entretien avec un responsable d'une structure de ce dispositif permettait de valider l'orientation. Le ménage était alors placé sur la liste d'attente du dispositif concerné. En cas de non validation de l'orientation, la demande était réexaminée afin de trouver la solution la plus adaptée à la situation du ménage. En 2022, lors d'une commission inter-partenariale, il a été décidé d'abandonner cette procédure, demandant beaucoup d'investissement aux structures et difficile à organiser (de nombreux ménages ne donnaient pas suite au rendez-vous, le décalait...). Cette procédure a seulement été conservée pour les dossiers complexes à évaluer.

A ce jour, l'ensemble des ménages ne bénéficient donc plus d'une évaluation par une structure du segment « résidence sociale », avec pour conséquence le risque que des dossiers soient orientés sur une liste d'attente qui ne corresponde pas à leur situation.

3. Les admissions

- **La procédure d'admission**

Lorsqu'un logement se libère, la structure informe le SIAO qu'une place va être prochainement vacante. Le SIAO, gérant l'ensemble des demandes d'hébergement, oriente alors un ménage qui a été placé sur la liste d'attente du segment « résidence sociale » et dont la composition familiale est adaptée à la typologie du logement.

Les entretiens se déroulent en présence de la cheffe de service et de la coordinatrice de la résidence solidaire. Cette rencontre permet les présentations du fonctionnement de la structure ainsi que celles du dispositif (modalités d'accueil) et de l'accompagnement.

Elle permet également d'évaluer si les difficultés du ménage correspondent au segment sur lequel ils ont été orientés.

A l'issue de ces rencontres, le SIAO et le prescripteur sont informés de la suite donnée :

- Si l'orientation est validée, les modalités d'accueil sont organisées avec le ménage et le prescripteur.
- Si nous évaluons que le ménage ne relève pas d'une résidence sociale, un compte-rendu argumenté est transmis au SIAO et au référent social avec une nouvelle préconisation, si possible.

- **Entrée dans les lieux et contractualisation**

Le référent social du ménage est cosignataire du contrat de Résidence et assure les actions d'accompagnement social qui relèvent de sa mission afin de favoriser l'insertion du résident. L'accompagnement au sein de la Résidence porte sur l'appropriation du logement, le suivi du paiement des redevances ainsi que sur une sensibilisation aux droits et devoirs du locataire et à la gestion des charges locatives ainsi que l'accès au relogement.

Le premier rendez-vous tripartite permet :

- De préciser les objectifs et les conditions de l'accueil
- De signer le contrat de résidence
- D'effectuer l'état des lieux et l'inventaire du mobilier
- De remettre les clés du logement au résident en échange du dépôt de garantie et de l'attestation de responsabilité civile.

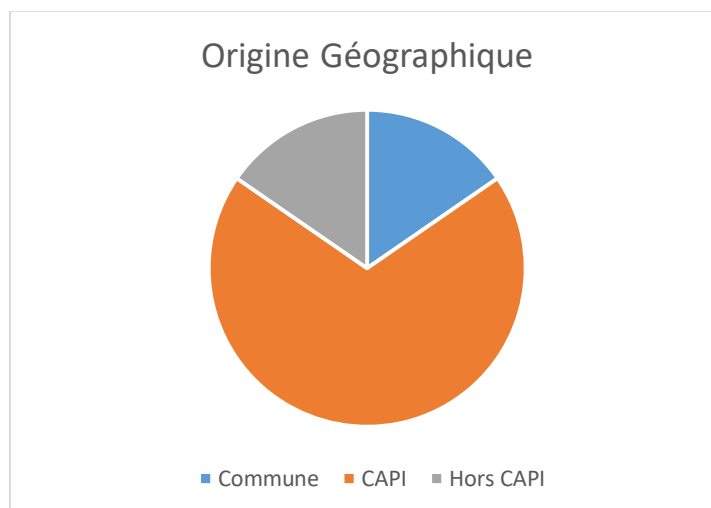
4. Les mouvements (départs/arrivées)

Au total, **13 ménages** soit **19 personnes (16 adultes et 6 enfants accueillis en permanence)** ont été hébergés à la résidence sur l'année 2022 :

- 9 ménages étaient présents au 1^{er} janvier et 9 au 31 décembre 2022
- 4 ménages ont été admis : 1 personne isolée (homme seul en garde partagée) et 3 familles monoparentales (soit 8 personnes).
- 4 ménages sont sortis : 3 personnes isolées et une famille monoparentale (soit 5 personnes).
- 7 ménages ont été orientés par le SIAO pour intégrer la structure, seuls 4 ménages ont pu l'intégrer.

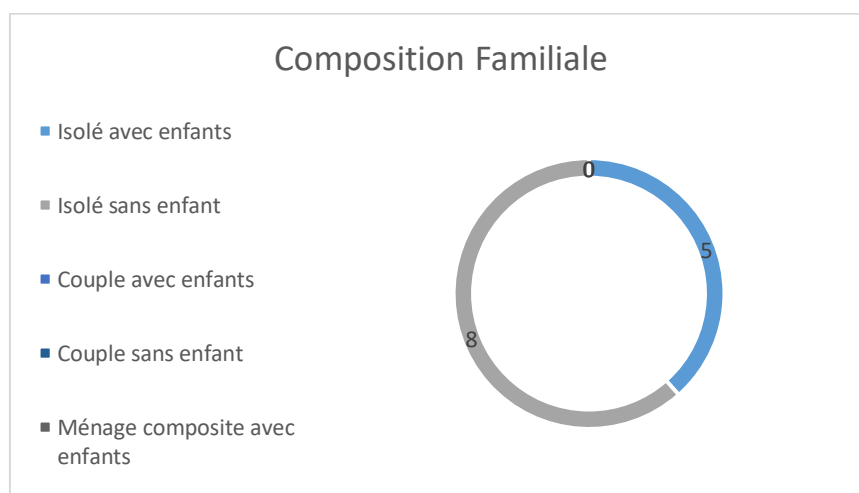
B. Caractéristiques des ménages accueillis en 2022

1. Origine géographique des ménages



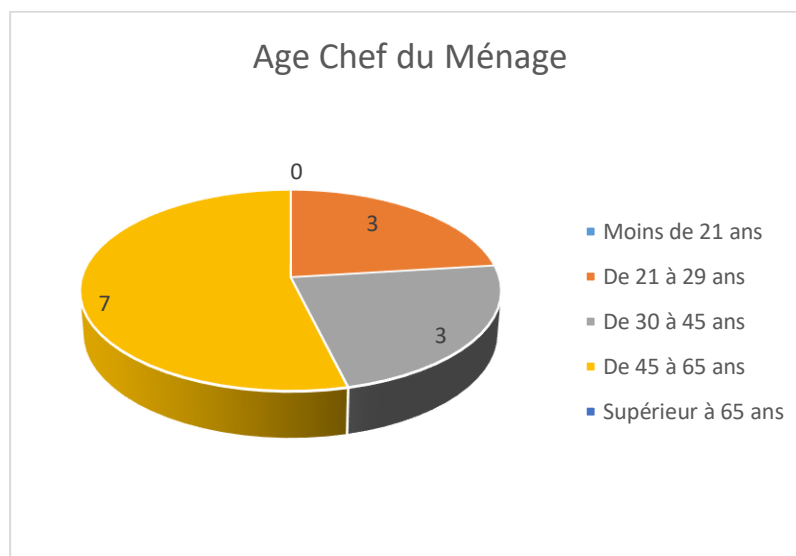
La grande majorité des demandes proviennent de ménages demeurant déjà dans la CAPI. Les orientations de territoires extérieurs à la communauté de communes restent l'exception.

2. Composition familiale des ménages



Nous retrouvons cette année encore une majorité de personnes isolées dans les ménages accueillis soit 61,5%. Le nombre de familles monoparentales a largement augmenté cette année, passant de 20 à 38.5 %. Aucun couple (avec ou sans enfant) ou de ménage composite n'a été accueilli en 2022.

3. Age (Chef de famille) des ménages accueillis



Nous constatons une fracture dans le public accueilli : un rajeunissement avec l’arrivée des familles mono-parentales, à l’inverse une augmentation de la moyenne d’âge avec le public isolé.

L’âge des enfants est très variable, il va de quelques mois jusqu’à la vingtaine.

4. Services référents, services prescripteurs :

Prescripteurs de la demande	Nombre de Ménages	Service Référent ACC Social	Nombres de Ménages
Département	6	Département	5
CHU	0	CHU	0
Salto	1	Salto	4
CCAS	5	CCAS	4
Autre	1	Autre	0

Les services prescripteurs restent majoritairement les services de droit commun.

Néanmoins, ils ne restent pas toujours les référents de la situation pendant la période d’hébergement :

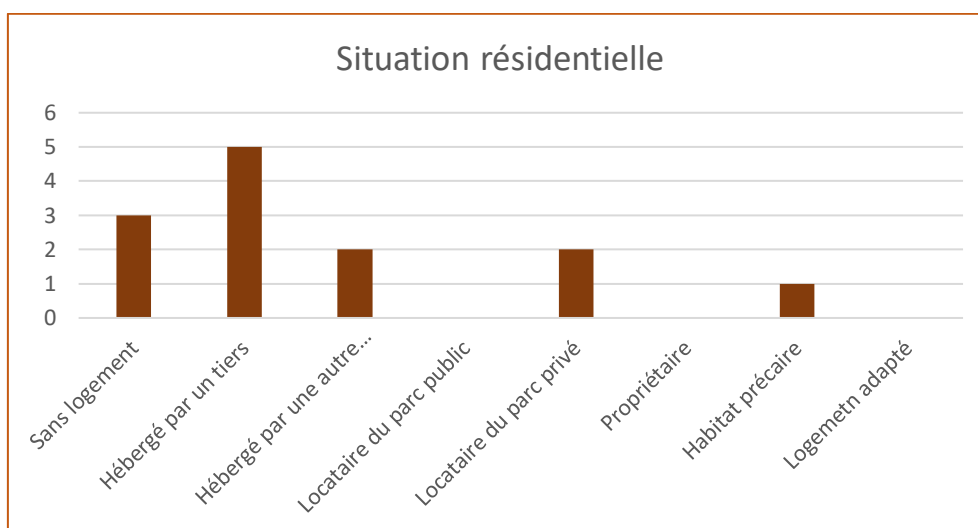
- 9 ménages accueillis dans l’année ont été accompagnés par un service de droit commun : département ou CCAS, service à l’origine de la demande.
- Le service SALTO est intervenu pour **4** ménages : Le Salto est sollicité quand le ménage accueilli ne dispose pas déjà d’un référent social extérieur ou quand le référent social est géographiquement trop éloigné.

Nous constatons que les accompagnements réalisés par le Salto sont plus efficaces que ceux effectués par le service social de secteur.

Quand le ménage sollicite un RDV avec le secteur les délais sont beaucoup plus importants qu'avec le Salto. Le travailleur social du Salto apporte donc une réponse et une aide plus rapides et plus efficaces que les services sociaux du secteur.

Alors que les ménages accueillis devraient bénéficier de la même qualité d'accompagnement social, force est de constater que selon le service accompagnateur, il existe de grandes disparités.

5. Situation résidentielle avant l'admission :



La grande précarité et l'urgence des situations sont à l'origine de la majorité des demandes d'hébergement en résidence sociale.

Nous observons également une grande diversité dans les situations qui peuvent amener les ménages à solliciter les services pour un hébergement : la rue, l'habitat précaire, les hébergements par des tiers ou les logements d'urgence constituent la majorité de ceux-ci. Quelques ménages occupent encore leur logement mais la procédure d'expulsion ne leur permet pas de s'y maintenir.

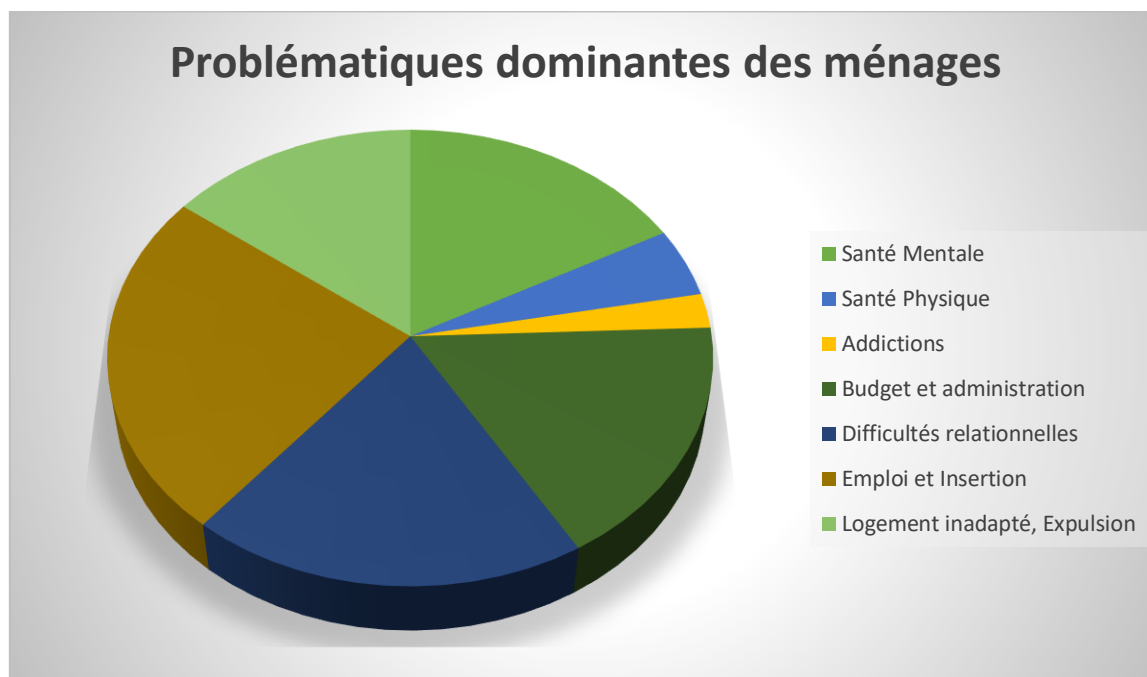
6. Ressources des ménages à l'entrée et à la sortie de la RS

Nature des ressources	A l'entrée	A la sortie
Salaire	2	0
Pôle Emploi	4	0
Minimas Sociaux	7	4
Retraite	0	0
Invalidité, IJ	0	0
CEJ	0	1

La majorité des personnes entrant en résidence sociale sont en grande précarité financière.

A la sortie de la résidence sociale, les ressources du public accueilli restent composées de minimas sociaux : toutefois, les 4 ménages relogés sont en cours d'obtention ou perçoivent l'AAH. Les problématiques santé ont été travaillées, ce qui n'était pas le cas à leur arrivée en résidence sociale.

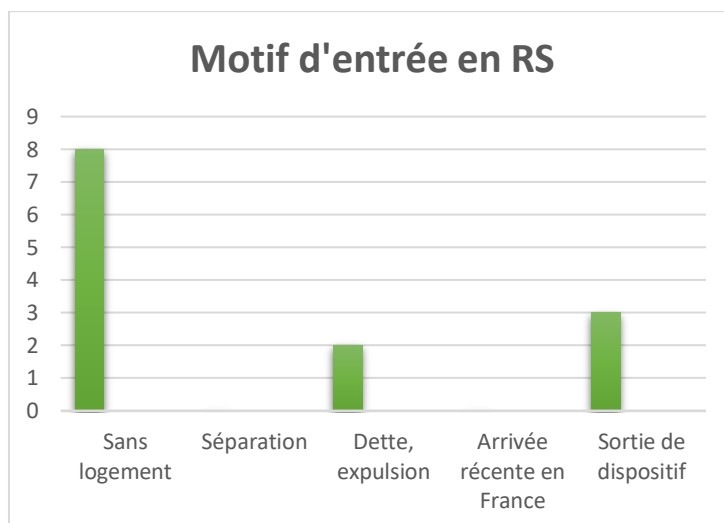
7. Problématiques des ménages accueillis



Nous constatons que les ménages cumulent plusieurs problématiques à leur arrivée en Résidence sociale : plus de trois problématiques en moyenne par foyer. Néanmoins, nous observons que les situations se révèlent souvent plus complexes que celles énoncées durant l'entretien d'admission. De nouvelles difficultés apparaissent pendant l'accompagnement rendant parfois la sortie d'hébergement plus compliquée que prévue.

Pour exemple, une seule personne déclare une addiction à son arrivée en résidence sociale or, 7 ménages sont concernés.

8. Motifs d'entrée en RS



La précarité liée au logement et l'urgence de la situation sont les raisons pour lesquelles les ménages sont orientés en résidence sociale, sécuriser en mettant à l'abri permet de travailler sur les problématiques qui freinent l'accès au logement autonome.

C. Les fins de séjour

4 ménages ont quitté la résidence en 2022, soit 5 personnes (3 personnes isolées et une famille monoparentale).

1. Composition familiale des ménages sortis

Personne isolée	3
Famille monoparentale	1
Ménage composite avec /sans enfant	0
Couple avec/ sans enfant	0
Total	4

2. Durée de séjour moyenne

Moins de 3 mois	0
De 3 à 6 mois	0
De 6 à 9 mois	0
De 9 à 12 mois	0
Supérieur à 12 mois	4
Total	4

La moyenne d'hébergement est de 27.5 mois. Cela s'explique par la complexité des situations : addictions, santé mentale, incapacité d'insertion professionnelle. Le projet de sortie prend complètement compte les difficultés des ménages, l'accompagnement social doit être abouti afin que le relogement soit pérenne et adapté. Le délai d'hébergement en RS de 12mois est de ce fait irréalisable dans la plupart des situations.

3. Solutions de sortie

Accès au logement parc public	2
Accès parc privé	0
Logement adapté	1
Hébergement chez des tiers	1
Décès	0
Total	4

4. Communes de relogement

Commune de relogement		Bailleurs
GIVORS	1	3F
Bourgoin-Jallieu	1	Alpes Isère Habitat
Isle d'Abeau	1	Pension de famille

D. Points de réflexion

Les points de réflexion de cette année sont les suivants :

1. Fin des « rencontres structures » préconisées par le SIAO et questionnements :

L'année dernière, nous évoquions la difficulté des rencontres structures, comme abordé ci-dessus, cette procédure a été abandonnée.

Toutefois, nous constatons que seul un tiers des ménages orientés étaient bien placés sur la liste d'attente du segment résidence sociale.

Certes, cette procédure était complexe à mettre en œuvre :

Les structures d'hébergement du même segment recevaient à tour de rôle les personnes amenées à être inscrites sur liste d'attente, ce qui signifiait que les personnes reçues n'étaient pas forcément celles qui se voyaient proposer une place d'hébergement dans notre structure.

Ces rencontres prenaient du temps à organiser, mobilisaient deux professionnels (la Cheffe de service et la coordinatrice) pour finalement ne pas toujours aboutir.

Néanmoins, ces rencontres demeuraient importantes à notre sens car elles permettaient l'évaluation précise des situations et une juste orientation du SIAO sur le segment qui correspondait aux ménages.

Cette année, 4 logement se sont libérés, 7 ménages ont été reçus et seulement trois nouvelles entrées ont pu avoir lieu. 4 ménages étaient trop en difficultés pour prétendre avoir une place en résidence sociale. Le nombre de refus est donc important et nous questionne car des places d'hébergement peuvent être laissées vacantes longtemps et ceci malgré le nombre important de ménages en attente d'une place d'hébergement... Le SIAO décide en commission interne à la lecture d'un rapport social d'orienter directement sur une résidence sociale.

Pendant l'entretien d'admission, le ménage est rencontré, des éléments complémentaires se révèlent et un questionnement approfondi permet d'évaluer précisément si le ménage remplit les critères d'admission. Il y a souvent une disparité entre le rapport social rempli par le prescripteur et notre évaluation.

A ce jour, nous avons une place d'hébergement disponible car nous avons refusé deux ménages orientés : instabilité psychologique sans adhésion aux soins et projet de vie en inadéquation avec le secteur géographique.

Entre deux orientations, un délai d'un mois s'écoule en moyenne, ce qui peut avoir pour conséquences d'augmenter la durée de la vacance.

2. Situations complexes et délai d'hébergement : une difficile équation

La durée d'hébergement est une de nos préoccupations lors de chaque entretien d'admission. Aucune situation sur l'année 2022 n'est sortie d'hébergement avant les 12 mois prévus dans le contrat. Nous sommes donc particulièrement vigilantes lors des entretiens d'évaluation. L'expérience nous a montré que des personnes entraient en résidence sociale en ayant des problématiques psychiques très importantes ou une autonomie très insuffisante.

La sortie du dispositif au bout de la durée moyenne stipulée dans la convention était mise en échec et les durées d'hébergement augmentaient de façon drastique. Nous essayons donc de réorienter ces situations sur des dispositifs plus adaptés.

Pour autant, il reste difficile d'évaluer une situation en un seul rendez-vous : les problématiques annoncées ne correspondent pas toujours aux problématiques réelles. De plus, parallèlement, les dossiers qui nous sont orientés sont globalement plus complexes.

Les problèmes de santé (fragilité psychologique/ santé mentale, santé physique ou addictions) sont souvent sous-évalués voire niés par les ménages, l'enjeu étant pour eux de trouver une solution d'hébergement. Par exemple, les problématiques d'addictions sont rarement évoquées par les ménages lors de cet entretien, alors qu'elles ont un impact énorme sur la situation budgétaire, sur leur capacité d'insertion et sur les relations avec les autres résidents.

De même, la gestion budgétaire ou administrative est souvent une problématique dominante citée par les ménages, mais elle apparaît plus complexe durant la période d'hébergement. Nous constatons que nous devons être particulièrement vigilantes au paiement des redevances afin qu'aucune dette de loyer ne s'installe. En effet, les situations professionnelles étant souvent chaotiques, les droits des résidents peuvent varier d'un mois à l'autre, créant des ruptures et amenant des difficultés financières, la difficulté de gestion exacerbe ces problématiques.

Paradoxalement, refuser un ménage nous questionne toujours car une réorientation suppose toujours une perte de temps pour les ménages.

Nous sommes conscientes de l'enjeu de cet entretien d'évaluation, et les choix que nous faisons sont donc mûrement réfléchis. La résidence sociale est également un lieu d'expérimentation, nous veillons donc à ce qu'elle ne devienne pas excluante, il nous semble important que certaines situations puissent se confronter à la réalité du logement mais cela doit être mis en perspective avec le cadre de notre convention et le délai d'hébergement qui nous est imparti.

Cette année, nous avons également dû faire face à deux situations identiques : deux hommes isolés se déclarant avec des enfants en garde alternée qui très rapidement ont renoncé à les accueillir à la résidence sociale. Ils ont donc demandé à intégrer un logement plus petit. Nous avons pu accéder à leurs demandes et ainsi faire coïncider la composition familiale avec la typologie du logement

3. Une augmentation des besoins en accompagnement au vu de la complexité des situations

Cela fait quelques années maintenant que nous constatons des difficultés multiples et importantes des ménages orientés : santé, instabilité des ressources, manque voire absence d'adhésion à l'accompagnement... Ce constat reste d'actualité, et ce malgré la réorientation des ménages les plus en difficultés.

Le public « traditionnel » des résidences sociales disparaît au profit de situations plus complexes. En moyenne, nous pouvons constater que 4 à 5 problématiques dominantes sont réellement présentes à l'entrée en hébergement en résidence sociale.

Celles-ci ont des conséquences sur l'accompagnement qui doit être plus soutenu, sur la durée d'hébergement et sur l'accès au logement de droit commun qui pour certains, restent très compliqué, voire difficile à atteindre.

Ces difficultés demandent une plus grande disponibilité tant de la part du référent social que de la coordinatrice du Lauréat. Les missions de chacun sont très clairement définies : Le référent social extérieur est en charge de l'accompagnement social pour tout ce qui concerne l'ouverture des droits, l'accès à la santé, l'insertion professionnelle...

Mais force est de constater que les référents sont souvent bien occupés et que le fonctionnement des institutions ne permet pas au public accueilli de les solliciter autant qu'il le souhaiterait. Notons qu'en résidence sociale les personnes doivent être autonomes dans leur démarche quotidienne, pour autant la mise en place des démarches numériques, la complexité des documents administratifs... ne leur permettent pas d'accéder seuls à leurs droits.

De plus, ces démarches se trouvent souvent au carrefour des missions de chacun et relèvent régulièrement d'un écrivain public. Sur l'Isle d'Abeau, des permanences d'écrivain public existent, un bus a également été mis en place pour les démarches matérialisées mais ces possibilités sont restreintes et ne répondent pas à l'intégralité des demandes.

Le bureau de la coordinatrice de la résidence sociale Le Lauréat étant dans le même bâtiment que les logements où vivent les hébergés, celle-ci est très souvent sollicitée sur des questions dont elle n'a pas la charge. Il est alors nécessaire de remettre en lien la personne accueillie avec son référent social, ou d'autres partenaires plus spécialisés. Néanmoins elle est amenée à traiter les urgences et à pallier au manque de disponibilité du référent social de secteur.

Par ailleurs, cette année nous avons accueilli plus de familles monoparentales. Si celles-ci permettent d'apaiser l'équilibre de la structure, de nouvelles difficultés sont apparues : en effet, sur la commune de l'Isle d'Abeau, le manque de crèches, places en garderie ou cantine, ralentit l'insertion professionnelle de ces femmes.

Cette année nous avons choisi de vous présenter deux situations où les besoins d'accompagnement sont très présents :

- **Madame A a été admise à la résidence sociale en juillet 2021** : Mme et son enfant, Noé (prénom changé pour préserver la confidentialité) sont arrivés au sein de la résidence sociale Le Lauréat à la suite d'une séparation pour violences conjugales. Lorsque Mme a été orientée, elle était à l'abri dans un hébergement d'urgence : chambre d'hôtel dans laquelle, elle n'avait pas la possibilité de cuisiner.

Mme est arrivée en France en 2017, elle est en capacité de tenir une conversation en français avec l'utilisation de mots simples, mais sa compréhension reste limitée. Mme ne connaît pas le fonctionnement du système administratif français et les démarches l'insécurisent. Elle a donc fréquemment besoin de soutien sur la compréhension des démarches quotidiennes et d'explications très précises sur les démarches à engager.

Dans un premier temps, Mme A. a besoin de se réappropriier les gestes du quotidien tels que faire ses courses, cuisiner tous les jours, redonner sa place d'enfant à son fils.

Nous constatons très vite que la situation de Mme nécessite un accompagnement de proximité : elle est seule en France, n'a aucune famille sur laquelle s'appuyer et n'a pas pu tisser de relations dans le contexte dans lequel elle vivait. Des difficultés éducatives apparaissent très rapidement, l'intervention d'une TISF en urgence est alors mise en place. Mme est bienveillante vis-à-vis de son enfant, mais ce dernier, témoin des violences intrafamiliales, est très agité, demande beaucoup d'attention. Mme a des difficultés à le canaliser et à mettre du cadre.

En parallèle, elle doit également faire face à une procédure de divorce difficile : son ex-conjoint l'appelle très fréquemment, tente de changer le jour du droit de visite, ne se rend pas au point de rencontre pour s'occuper de son enfant... Cette manipulation permanente de Mr est très énergivore pour Mme et l'oblige en permanence à prouver sa bonne foi. En décembre 2021, le père de l'enfant ne se manifeste plus pour son droit de visite.

En janvier 2022, Mme fait face à une rupture de droits. Elle est venue en France suite à son mariage, et était donc soumise aux 5 ans de présence régulière sur le territoire pour l'ouverture d'un droit au RSA. En quittant son mari, Mme s'est vu ouvrir un droit au RSA majoré pour une période d'un an seulement. Durant cette année, elle a effectué deux formations en langue française mais n'a pas encore trouvé de travail. Mme est orientée sur Emploi d'abord, mais très vite, l'accompagnement met en évidence la difficulté de tenir un emploi à temps plein dans sa situation.

En mars 2022, Mme bénéficie de nouveau du RSA, qui lui permet ainsi de retrouver un revenu de subsistance. L'enseignante scolaire commence à interpellier Mme sur les difficultés d'apprentissage de Noé : l'agitation permanente est difficile à gérer dans une classe. Un lien avec le Programme de réussite éducative est fait afin de trouver un financement pour la mise en place d'un suivi psychologique.

D'autres démarches d'insertion professionnelle sont engagées, mais n'aboutissent pas : Mme n'a pas de formation en France et sa situation de famille monoparentale ne la rend pas suffisamment disponible pour obtenir un emploi corrélé avec un manque de place de mode de garde sur la commune de l'Isle d'Abeau.

En mai 2022, le divorce est enfin prononcé, relançant les difficultés relationnelles avec le père de Noé. Ce dernier demandera plusieurs fois à exercer son droit de visite sans pour autant l'exercer. Noé vit très mal cette situation.

Ce dernier est inscrit sur la liste d'attente du CMPE car les démarches engagées auprès du PRE n'ont toujours pas abouti. Il reste très agité malgré les interventions des TISF et un cadre éducatif travaillé. Mme n'obtient pas de place en centre de loisirs pour l'été, son insertion professionnelle est donc interrompue.

En septembre 2022, Mme intègre une formation avec l'Envolée féminine, l'accès au logement autonome commence à être abordé, mais avec le contexte qui s'installe, le relogement semble prématuré, la question est donc mise en côté.

En novembre 2022, la coordinatrice est interpellée par l'enseignante : son agitation permanente, ses difficultés de concentration, ses mises en danger et son retard scolaire sont des éléments qui l'inquiètent. Mme vit très mal cette situation : les nombreuses sollicitations de la maîtresse, les difficultés scolaires de son enfant, le manque de mode de garde la mettent de nouveau en difficultés pour tenir la formation engagée, elle ne parvient pas à effectuer son stage.

Une concertation avec tous les acteurs a lieu en novembre 2022, puis une instance enfance en décembre 2022. Le PRE, l'assistante sociale, la coordinatrice et les TISF sont réunis afin de définir plusieurs axes de travail pour Noé : un suivi psychologique en parallèle d'un bilan neuropsychologique doivent se mettre en place. Il devient pertinent d'évaluer la présence ou non d'un Trouble Neuro-Développemental. Mme doit également engager des démarches auprès du tribunal afin d'obtenir un droit de garde exclusif avec un droit de visite libre, le père de Noé ne s'étant pas manifesté depuis une année.

A ce jour, aucune solution de suivi psychologique n'a pu voir le jour malgré toutes nos démarches. Malgré les rendez-vous réguliers avec sa référente sociale du Département, Mme A. sollicite beaucoup la coordinatrice du Lauréat du fait de sa proximité et de ses nombreuses difficultés.

Monsieur M. a été admis à la résidence en septembre 2020 : Célibataire âgé de 57 ans, séparé, deux enfants majeurs avec qui il garde peu de contacts. Après sa séparation suite à une addiction qui a mené à sa perte d'emploi, et une dette locative importante, Mr a été hébergé dans sa famille.

Monsieur souhaitait avoir son propre logement, mais la dette locative l'a contraint à faire une demande d'hébergement, l'entrée en résidence sociale devait permettre d'accompagner le projet. Mr travaille en intérim de façon discontinue. Il est suivi par le service addictologie de l'Hôpital de Bourgoin-Jallieu. Dès les premiers mois d'hébergement, nous constatons la difficulté pour Monsieur de gérer son budget et de conserver un emploi : malgré un contrat de professionnalisation, encadré par une référente emploi avec laquelle nous l'avons mis en lien, Mr s'isole et ne donne plus signe à son employeur. Grâce au lien de proximité, Mr accepte de se rendre chez le médecin afin d'obtenir un arrêt de travail. Un lien avec l'équipe de l'EMPP est fait, mais Mr n'y donne pas suite.

Mr parvient à reprendre son emploi et travailler sur son budget jusqu'en novembre 2020. Puis, de nouveau, Mr ne se rend plus au travail, une altercation avec un collègue lui fait perdre ses moyens. Mr sombre de nouveau dans son addiction.

En février 2022, son état se dégrade et il est hospitalisé. Mr n'a plus de couverture sociale, les dettes s'accumulent. Mr refuse toujours pourtant de déposer un dossier de surendettement et ne souhaite pas envisager une mise sous protection.

Le travailleur social référent de la situation démissionne en mai, Mr se retrouve sans référente sociale. Il commence à parler de troubles neurologiques (perte de mémoire, perte d'équilibre), question qui aurait été abordée durant son hospitalisation.

En juin 2022, Mr rebondit et retrouve du travail, se fixe de nouveaux objectifs afin de stabiliser sa situation financière. En octobre 2022, son addiction l'empêche de nouveau de garder son emploi. Ses difficultés récurrentes et sa précarité financière permettent de le faire réagir et de mettre en œuvre des actes précis :

- *En novembre 2022, Mr entre en cure de désintoxication à l'alcool mais consomme de nouveau rapidement après sa sortie.*
- *En décembre 2022, Mr dépose son dossier de surendettement. Les démarches commencent également pour la mise en place d'une curatelle.*

- *Un dossier MDPH sera également déposé en début d'année prochaine. Néanmoins, nous sommes en réflexion quant à une piste de sortie d'hébergement.*

Aujourd'hui l'accès au logement autonome est impossible, son état de santé se dégrade, son instabilité psychique ne lui permet pas d'ancrer dans la durée une autonomie suffisante.

Une recherche de dispositif adapté est donc en cours.

Alors que le délai d'hébergement est largement dépassé, Monsieur restera en RS jusqu'à l'aboutissement d'un projet adapté pour lui.

4. Les départs

Les durées d'hébergement restent longues : aucun départ n'a eu lieu dans les 6 à 12 mois. Si la durée moyenne d'hébergement est de 27.5 mois, celle-ci revêt de grandes disparités.

4 ménages ont quitté la résidence sociale cette année :

✓ Deux ménages ont été relogés dans le parc public, respectivement en 13 et 18 mois. Ces deux situations, n'ayant pas de grosses problématiques sociales, ont pu accéder assez facilement au logement social dès lors que leur situation d'endettement a été traitée. Les délais d'hébergement restent donc raisonnables même si la forte demande d'accès au parc social ne facilite pas l'obtention rapide d'une attribution. Si cette tension reste moins forte que sur l'Agglomération Grenobloise ou sur le Rhône, celle sur la CAPI est tout de même conséquente notamment sur les petits logements : notre public restant composé pour moitié de personnes isolées se trouvent « à attendre une attribution » et ce, même en ayant accès aux réservations préfectorales et que notre partenariat avec le BALD fonctionne bien.

A ce jour, par exemple, deux ménages sont en attente de relogement depuis plus de 6 mois (une sur la CAPI depuis mars 2022 et une autre sur le territoire lyonnais depuis juin 2022).

Néanmoins, l'attente d'un logement permet aux ménages de se préparer : adéquation du budget, stabilisation de la situation financière, préparation de l'ameublement, réassurance dans le but de se projeter en logement autonome.

✓ Concernant les deux autres ménages (sortis en 30 et 48 mois), les délais d'hébergement sont extrêmement longs, leurs situations sociales complexes n'ont pas permis d'envisager l'accès au logement de droit commun :

Un résident très en difficulté a décidé de retourner vivre chez sa mère, ses problématiques n'ont pu être traitées en résidence sociale, le dispositif n'étant pas assez étayant au vu de sa situation. Mr relèverait d'une structure médico-sociale, dans l'attente, un retour au domicile permettait de le sécuriser.

Un résident a été orienté en Pension de famille. Sa situation ne permettait pas d'envisager un accès au logement autonome, mais l'accès au droit commun demeurerait possible en sécurisant son parcours.

Actuellement, 50% des ménages hébergés le sont depuis plus d'un an dont 20% depuis plus de deux ans (un ménage ne relève pas du droit commun, l'autre ménage étant en attente d'une proposition depuis plus de 8 mois). Nous sommes donc confrontés régulièrement à des ménages ne pouvant intégrer un logement autonome, impactant les délais de prise en charge et demandant une grande mobilisation de l'équipe.

Notons qu'aucune entrée sur le parc privé n'a été possible. Les conditions d'accès dans le logement privé ne sont souvent pas adaptées au public que nous accueillons : beaucoup ont de faibles ressources (type minimas sociaux) ou des ressources précaires issues du travail (temps partiel, CDD ou travail intérimaire...) et ne parviennent pas à réunir les conditions d'obtention d'un logement privé.

V. LA VIE COLLECTIVE

La crise sanitaire étant derrière nous, cette année, deux temps forts ont pu de nouveau être organisés avec les résidents de la pension de famille. Ces moments partagés permettent de favoriser la création de lien social, les échanges, les relations de voisinage.

Le Lauréat a fêté ses 10 ans, ce fût pour tous l'occasion de se réunir : Financeurs, Elus, Bureau et Direction du Groupement, Partenaires, Pensions de Famille du groupement, résidents... Le buffet accompagné des animations ont permis à tous de passer un excellent moment ensemble.

Discours de la cheffe de service le 03 juin

Fondé en 1969, pour accueillir des ménages en difficulté, l'oiseau bleu dont le siège est à Gières, a développé des services dans le cadre de la lutte contre l'exclusion.

En 1994, pour répondre à une meilleure couverture territoriale, l'association a élargi son activité dans le NI.

L'oiseau bleu a choisi d'étendre son soutien aux ménages en difficultés liées au logement, avec la mise en place de différents dispositifs d'accompagnement : AVDL, LT, SALTO, BPI, CHRS et HAO.

A partir de 2006, une étude est réalisée par l'oiseau bleu, en partenariat avec la mairie de L'Isle d'Abeau, la commission d'orientation et de l'hébergement Nord-Isère, le conseil départemental, et un réseau de bénévoles.

Suite à ce travail de réflexion et avec la libération de locaux appartenant à la SDH le projet de Résidence Solidaire a pu voir le jour en 2012.

La philosophie de base de ce projet a été d'apporter des réponses spécifiques en matière d'hébergement, avec des places de Résidence Sociale et de logements adaptés en Pension de Famille. La réhabilitation de ce bâtiment, situé 9 rue du Triforium à l'Isle d'Abeau, a donc permis la création : d'une Pension de Famille de 16 logements, d'une Résidence Sociale de 10 logements située au deuxième étage, de 12 logements de droit commun, gérés directement par le bailleur, situés au troisième étage.

Au-delà des réponses de logements et d'hébergement, il s'agissait de proposer une autre façon d'habiter ensemble, de créer du lien social, de lutter contre l'isolement et de développer la solidarité.

La présence d'une équipe de professionnels veille à la vie quotidienne, à la situation particulière de chaque résident et à l'ouverture sur l'extérieur.

En 2012, c'est donc Bernadette Mariot qui prend la fonction de cheffe de service entourée par Gaëlle Coordinatrice, Angelina animatrice, Eliane assistante de direction et Marc agent de maintenance.

En 2017, suite au départ à la retraite de Bernadette, Grégory Kirch arrive sur le poste de chef de service.

En 2021, Grégory et Gaëlle partent pour d'autres aventures professionnelles et Stéphanie Forrat et moi-même prenons respectivement les fonctions de coordinatrice et de cheffe de service.

Depuis l'ouverture de la résidence solidaire, un grand nombre de personnes sont venues vivre au lauréat tant en résidence sociale qui propose un hébergement temporaire et transitoire qu'en pension de famille qui permet une habitation pérenne.

Sur la résidence sociale c'est donc 64 ménages qui ont été hébergés depuis 2012.

En pension de famille, depuis l'ouverture, 32 résidents ont été accueillis. On se souviendra de : Didier, Cindy, Samira, Dibour, Abdel, Jean-Louis, Florence, Catherine et Cathy qui ont quitté la résidence pour un autre lieu de vie.

Et on a une pensée émue pour Franck, André, Henri, Guy, Murielle, Marc, Sylvie et Christian qui resteront toujours présents dans nos mémoires.

Les habitants de la résidence solidaire partagent ensemble ce jardin, et des moments de convivialité comme la fête de fin d'année, et un repas estival. Parfois des personnes de la résidence sociale partagent leur savoir bénévolement au sein de la pension de famille à travers des activités comme la cuisine ou la musique.

Les espaces collectifs intérieurs sont eux réservés aux résidents de la pension de famille qui participent à des activités collectives telles que la sophrologie, les activités manuelles, les jeux de société. Ils élaborent et partagent des repas ensemble, participent à des activités extérieures : des sorties au cinéma, au concert, à la pêche. Des sorties à la journée sont également organisées comme des sorties à la montagne, au musée, au lac, etc...

Cette année, les résidents de la pension de famille partent à Sète pour 5 jours. Se profilent également des soirées animées en perspective de la coupe du monde de foot.

Certains résidents sont aussi très investis dans le groupe VIP et fournissent un travail acharné de réflexion et de transmission des savoirs.

Aujourd'hui je souhaiterais remercier :

[Le président Actuel de l'oiseau bleu Monsieur Bernard Guillaud et ses administrateurs](#)

[Jean Claude Vial directeur de l'oiseau bleu de 1974 à 2009, à l'origine du projet de la résidence solidaire.](#) Qui s'excuse de ne pas être parmi nous aujourd'hui.

[La direction : Chrystelle Tarricone, Francis Silvente et Véronique Blanc](#)

Qui militent et qui œuvrent pour que l'association puisse continuer ses actions au service des personnes en difficulté.

[Je remercie les salariés de l'antenne Nord-Isère : l'équipe de Bourgoin et l'équipe du Lauréat.](#) J'ai beaucoup de chance de travailler à vos côtés. Je suis impressionnée par votre force de travail, votre investissement sans faille, et vos qualités humaines exceptionnelles. Vous portez haut les valeurs de l'oiseau bleu. Pour tout cela je vous remercie.

[Les partenaires du Lauréat : la mairie de IDA, la CAPI, la SDH, le SIAO, le conseil départemental, la DDETS, la FAP, et nos partenaires locaux en santé, social, insertion, animation et logement.](#)

Avec qui il est toujours très agréable de travailler et d'échanger. Ce travail partenarial est précieux. Merci.

[Et enfin Les résidents](#) qui se sont tant impliqués dans la préparation de cette journée pour vous accueillir aujourd'hui.

[Merci à Annie, Francine, Claudie, Hinda, Diane, Thierry, Habib, Sonny, Renaud, Christophe, Philippe, Eric, Christian, Mickael et Richard.](#)

Merci aux habitants de notre résidence sociale d'être présents avec nous aujourd'hui.

Merci à vous tous pour la confiance que vous nous portez, pour tous nos échanges au quotidien, pour vos sourires. Grace à vous, le lauréat est un endroit où il fait bon vivre et où la solidarité est une valeur importante.

VII. CONCLUSION

L'année 2022 fait indéniablement le constat que les situations de la résidence sociale se complexifient. Les problématiques de santé mentale et d'addictions sont bien présentes et en augmentation. Les professionnels de l'antenne Nord-Isère seront formés à ces deux thématiques en 2023.

Les délais d'hébergement s'allongent pour certains, car les solutions de sorties ne sont pas en adéquation avec leurs problématiques. Il faut parfois plus de temps pour préparer le projet de relogement et avoir suffisamment de garanties pour que le projet soit pérenne. Ce serait un non-sens que d'accompagner vers le logement ceux qui dépendent en fait de structures adaptées.

Et nous savons que les délais d'admission dans ces structures sont parfois de plusieurs années.

Ceux qui relèvent du droit commun cumulent souvent plusieurs problématiques qui ne se règlent pas en une année seulement.

Est-ce un reflet de la société en général ? Il serait pertinent de faire un rapprochement avec les autres territoires pour en comprendre la cause.

2023 sera en tout cas une année de vigilance sur ce point-là.

En 2022, deux temps forts ont rythmé le collectif : l'anniversaire des 10 ans de la résidence solidaire et les fêtes de fin d'année. Tous ont apprécié ces échanges chaleureux attendus depuis deux ans.

En 2023, nous prévoyons également des animations collectives en lien avec la pension de famille pour une ouverture vers l'extérieur qui génère entraide et solidarité.

Rapport d'activité rédigé par Stéphanie Forrat, coordinatrice

Et Rachel Moine, cheffe de service

Février 2023



l'Oiseau Bleu
HÉBERGEMENT ET INSERTION

MEMBRE GROUPEMENT DES POSSIBLES

Résidence Sociale Le Lauréat

RAPPORT ACTIVITE 2022

9 rue du Triforium, 38951 L'Isle d'Abeau

04 74 96 54 15

nordisere@oiseableu38.fr

www.groupementdespossibles.org

Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?

Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :



@groupementdespossibles

GROUPEMENT DES
POSSIBLES

